

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 15 décembre 2020

Le Conseil Municipal décide :

1. De donner un avis favorable au pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or 2020-2026.
2. De prendre acte du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.
3. De prendre acte du rapport annuel 2019 sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
4. D'adopter la charte des Conseils de Quartier.
5. De désigner Monsieur Brice BONNEFOUX comme représentant de la Commune de La Grande Motte au Conseil d'Administration du Club des Villes et Territoires Cyclables.
6. D'émettre un avis favorable à la demande de modification de l'autorisation ministérielle de jeux du Pasino délivrée à la SAS CASINO jusqu'au 30 juin 2021,

- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
7. D'approuver l'avenant n°5 au cahier des charges du 10 janvier 2008 pour l'exploitation des jeux du Casino de La Grande Motte.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
8. D'approuver l'actualisation du tableau des effectifs du personnel.
9. D'approuver le principe de remboursement des frais aux commerçants ayant sollicité les services d'un architecte dans le cadre des travaux de réhabilitation du Front de Mer, sous réserve de la présentation d'une facture acquittée et d'une demande en bonne et due forme.

10. D'approuver l'avenant n°3 à la convention d'occupation du domaine public communal conclue avec la SARL Ponant Aventure et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.
11. D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public communal conclue avec la SAS Cap Vacances et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.
12. D'approuver l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public communal conclue avec l'EURL Restaurant du Golf et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.
13. D'approuver l'avenant n°1 à la convention conclue avec la SCI HP Investissements et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.
14. De retirer la délibération n°96 du Conseil Municipal du 17/11/2020 concernant l'avenant n°3 à la concession des plages naturelles attribuée par l'Arrêté Préfectoral n°DDTM34 2017-07-08618 du 4 juillet 2017 portant la durée de ladite concession de plages de 12 à 13 années.
15. De prendre acte des informations contenues dans les rapports d'activités fournis par les délégataires des lots de plage concédés portant sur l'exécution de la délégation de service public pour l'exploitation des activités de plage, au titre de l'exercice 2019.
16. D'approuver l'avenant n°1 aux 14 conventions d'exploitation des lots de plage conclues avec les délégataires,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.
17. D'adopter le nouveau règlement intérieur du Conservatoire Municipal de Musique à l'usage des élèves et des familles.
18. D'approuver la modification des statuts de la Régie des ports de plaisance de La Grande Motte.
19. D'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2021 l'instruction budgétaire et comptable M4 afférente aux services publics à caractère industriel et commercial au Budget annexe des Equipements sportifs.
20. D'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2021 l'instruction budgétaire et comptable M4 afférente aux services publics à caractère industriel et commercial au Budget annexe du Palais des congrès.
21. De retracer dans le Budget principal l'activité de délégation de l'Ecole de voile,
 - d'autoriser le transfert au Budget principal des immobilisations de l'Ecole de voile en date du 31 décembre 2020,
 - d'autoriser le comptable public à procéder aux écritures comptables d'ordre non budgétaires nécessaires à ce transfert.

22. D'autoriser le transfert au Budget principal des immobilisations du Grand Bleu à la date du 31 décembre 2020,
- d'autoriser le comptable public à procéder aux écritures comptables d'ordre non budgétaires nécessaires à ce transfert.
23. D'adopter les durées d'amortissement du Budget annexe des Equipements sportifs suite au changement d'instruction comptable pour tous les biens acquis ou réalisés à compter du 1^{er} janvier 2021,
- de préciser que les amortissements seront calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire sans recourir à la règle du prorata temporis.
24. D'adopter les durées d'amortissement du Budget annexe du Palais des Congrès suite au changement d'instruction comptable pour tous les biens acquis ou réalisés à compter du 1^{er} janvier 2021,
- de préciser que les amortissements seront calculés selon la méthode de l'amortissement linéaire sans recourir à la règle du prorata temporis.

Fait à La Grande Motte, le 31 décembre 2020.

Le Maire,
Président de l'Agglomération
du Pays de l'Or,

Stéphan ROSSIGNOL

